

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC RIMOUSKI-NEIGETTE**  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN**

À une séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le vendredi 25 septembre 2020 à 15h30. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ères) mesdames Marie-Ève Jean et Mélissa Perreault ainsi que messieurs Pierre Bellavance, Gaétan Dubé, Yannick Dumais et Stéphan Simoneau tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Jacques Carrier.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / secrétaire-trésorier.

**NOTE :** *L'avis de convocation n'a pas été signifié tel que requis par l'article 156, mais l'article 157 du Code municipal du Québec stipule que : Malgré les articles précédents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté.*

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

**MOT DE BIENVENUE**

**202009-101 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Stéphan Simoneau  
et résolu à l'unanimité  
que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

**202009-102 CONTRIBUTION AUX SINISTRÉS DE L'INCENDIE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

**ATTENDU QUE** le 24 septembre 2020 il y a eu un incendie majeur qui a détruit 7 habitations et endommagé 15 autres;

**ATTENDU QUE** l'article 91 alinéas 1 de la loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale le pouvoir d'accorder une aide pour l'assistance aux personnes physiques défavorisées ou dans le besoin;

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité accorde un don de 1000\$ par unité d'habitation et 250\$ par enfants mineurs.

**202009-103 CROIX-ROUGE : Demande de prolongation de l'aide**

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge canadienne donne son aide aux sinistrés pour 72 heures;

**ATTENDU QUE** la municipalité devient responsable des sinistrés après 72 heures;

**ATTENDU QUE** la fin de l'aide tombe une fin de semaine;

Il est proposé par monsieur Gaétan Dubé  
et résolu à l'unanimité

de demander une prolongation de 72 heures de l'aide aux sinistrés.

**APPROBATION DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE**

Je soussigné, monsieur Jacques Carrier, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature chacune des résolutions au procès-verbal.

**202009-104 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance  
et résolu à l'unanimité  
que la séance soit levée à 16h22.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général / Sec.-trésorier